

## **DECISION N° 2023-25**

**OBJET : Marché SID23V – Appui au montage d’un dossier de demande de subvention au fonds européen de développement régional dans le cadre de de la modernisation du centre Cyrène – Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 5211-9 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d’un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat a lancé une procédure de marché global de performance pour la conception, la réalisation, l’exploitation et la maintenance du centre Cyrène dans l’objectif d’une modernisation et d’une augmentation de la capacité de traitement ;

**CONSIDERANT** qu’après analyse des aides publiques mobilisables il s’avère que le projet pourrait être éligible aux financements européens, plus spécifiquement à ceux de la politique dite « de cohésion » et de son principal instrument financier le « Fonds Européen de développement Régional » (FEDER) ;

**CONSIDERANT** la proposition de mission d’appui au montage d’un dossier FEDER par la société Ariane Conseil ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation SID23V de mission d’appui au montage d’un dossier de demande de subvention au fonds européen de développement régional dans le cadre de de la modernisation du centre Cyrène à la société Ariane Conseil, sise 98 rue Baraban 69003 Lyon Siret 429 325 280 00048, pour un montant global et forfaitaire de 14 300 euros HT soit 17 160 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29/11/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 29/11/2023

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal

Signé électroniquement par:  
DAZELLE FRANÇOIS

Président  
Le 29 novembre 2023  
A Saint-Germain-en-Laye